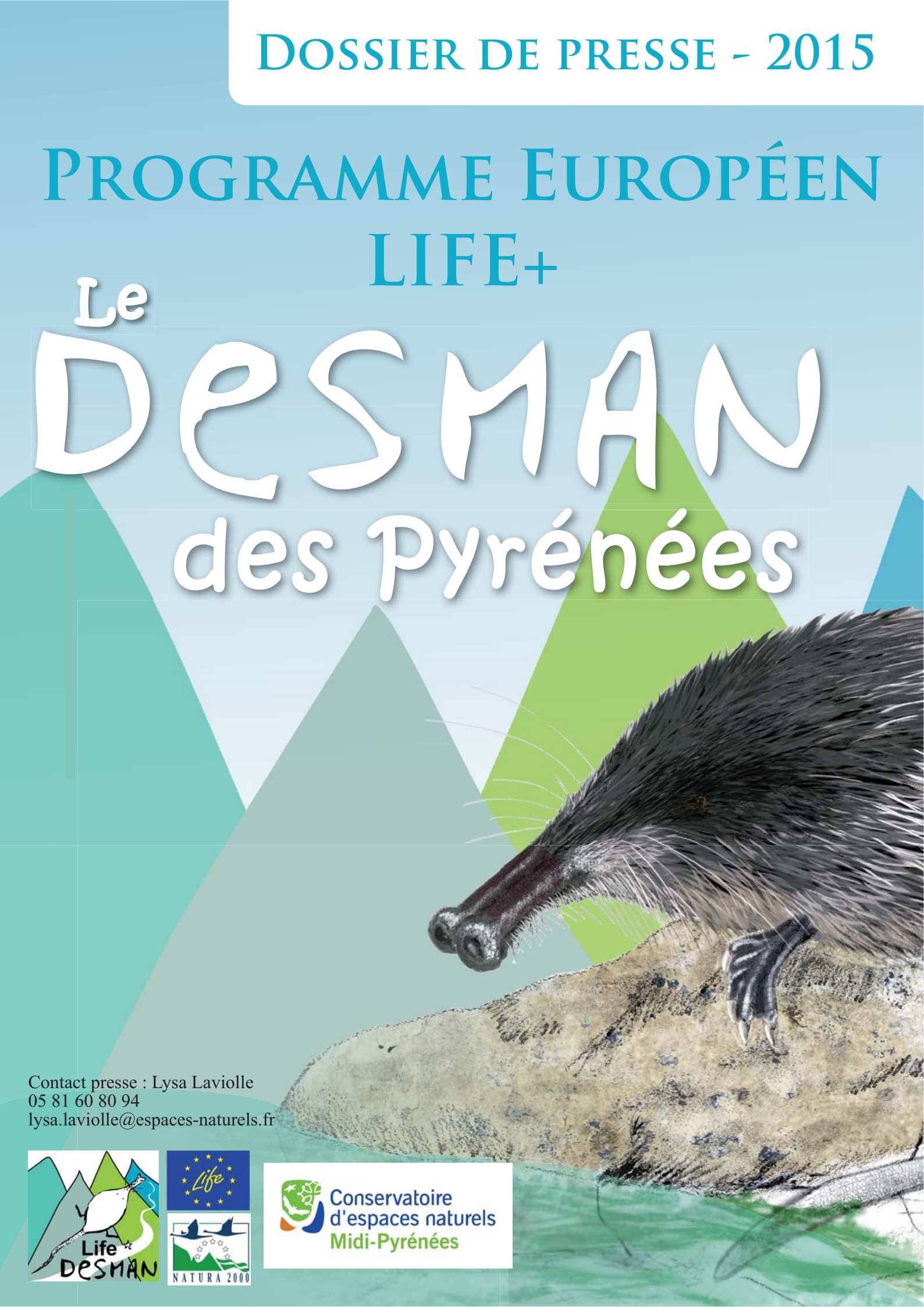
Dossier de presse - 2015

Programme Européen LIFE+

Le DESMAN des Pyrénées



Contact presse : Lysa Laviolle
05 81 60 80 94
lysa.laviolle@espaces-naturels.fr

Life DESMAN

Life

NATURA 2000

Conservatoire d'espaces naturels Midi-Pyrénées

SOMMAIRE



5 **Le programme Life+**
Un programme européen pour sauvegarder le Desman des Pyrénées

8 **Qui est le Desman ?**
Ombre et lumière sur un mammifère insolite et discret de nos cours d'eau

10 **Améliorer le statut du Desman**
Un joyau vivant mais fragile

12 **Le mot des spécialistes**

14 **Contacts presse et partenaires**



L'EDITO

Depuis 27 ans, le Conservatoire d'espaces naturels de Midi-Pyrénées (CEN MP), association loi 1901, s'engage pour la préservation du patrimoine naturel régional.

Nous nous sommes engagés de nouveau sur 5 ans pour la protection du Desman des Pyrénées. En 2010 nous débutions l'aventure en coordonnant le Plan National d'Actions en faveur du mammifère et nous la poursuivons désormais avec le programme européen LIFE+.

À l'origine de ces engagements, nos attributions associatives, statutaires et au sens de l'article L.414-11 du code de l'environnement : la conservation des espèces, des milieux et des paysages naturels, notamment par la maîtrise foncière et d'usage, l'acquisition de connaissances naturalistes et la valorisation du patrimoine naturel.

Quatre objectifs sont partagés avec l'ensemble des membres de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels. **Connaître** par la contribution à l'acquisition de connaissances en inventoriant la faune, la flore et les habitats de Midi-Pyrénées. **Protéger,** en préservant et gérant des habitats, notamment par la maîtrise foncière ou d'usage, mais aussi par le conseil aux propriétaires. **Gérer** pour la conservation d'espèces menacées ou protégées. Et enfin, **Sensibiliser** en informant et en éduquant le public à la connaissance et à la préservation de la nature.

Avec de tels objectifs, il était tout naturel que le CEN mobilise ses compétences et son réseau de partenaires pour la conservation des populations de Desman des Pyrénées et de ses habitats dans les Pyrénées françaises.

Nous nous engageons pour la conservation d'espèces, sur chacun des groupes pour lesquels nous possédons un niveau suffisant d'expertise et notamment les mammifères volants et semi-aquatiques ainsi que les invertébrés.

« Nous nous sommes engagés de nouveau sur 5 ans pour la protection du Desman des Pyrénées »

Le pilotage du programme LIFE+ Desman est un challenge passionnant qui nous conduit à coordonner des actions aux champs aussi diversifiés que l'hydrobiologie, la génétique, la biologie, la conservation, l'éducation à l'environnement, la gestion forestière, l'hydroélectricité… Et ce, au-delà de notre territoire régional.

La distribution de ce petit mammifère nous conduit à développer des partenariats avec les gestionnaires, naturalistes, chercheurs, animateurs et professionnels de la gestion des cours d'eau, à l'échelle de l'ensemble du massif des Pyrénées.

Autant d'expériences qui nous permettront de constituer un réseau efficace de coopération et de répondre aux missions du LIFE+ Desman.

Hervé Brustel, président du Conservatoire de Midi-Pyrénées





Le programme Life+

Un programme européen pour une espèce ibérico-pyrénéenne

Un programme, quatre objectifs

1 Adapter certaines pratiques pour concilier la conservation du Desman et le maintien des activités humaines : principalement l'hydroélectricité, omniprésente sur les Pyrénées, les petits aménagements de captage / rejet de l'eau et les sports de pleine nature.

2 Parvenir à une prise en compte systématique de l'espèce dans la gestion des milieux aquatiques pyrénéens lors des phases de travaux mais également dans la gestion courante des habitats.

3 Proposer, tester et évaluer des mesures de gestion de ses habitats transférables à l'ensemble de la chaîne pyrénéenne française, voire à l'échelle européenne qui permettront d'améliorer les potentialités d'accueil du milieu, de favoriser la continuité écologique des cours d'eau et de proposer des zones refuges en cas de fortes perturbations du milieu.

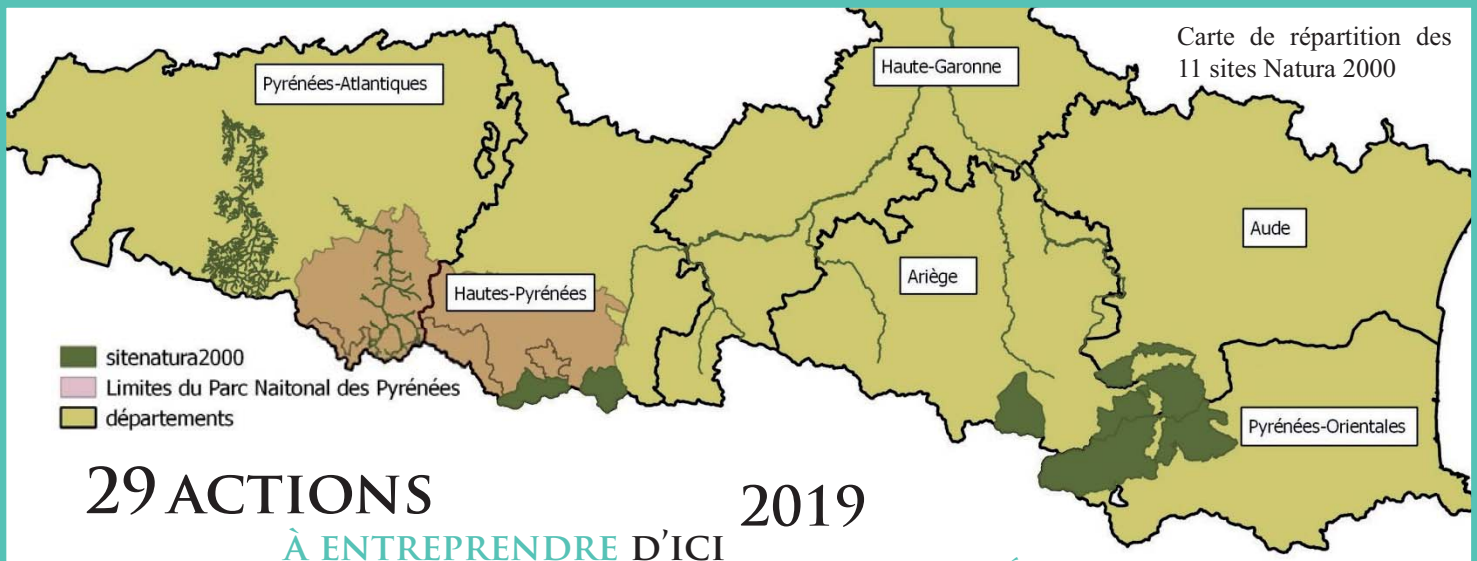
4 Faire sortir l'espèce de son anonymat et sensibiliser les locaux et le grand public à la préservation de ce fragile pyrénéen.

Espèce vieille de plusieurs millions d'années, le Desman des Pyrénées est aujourd'hui soumis à un risque élevé d'extinction à l'état sauvage. Témoin de l'état de santé des rivières pyrénéennes où il vit exclusivement de par le monde ainsi que dans le nord-ouest de la péninsule Ibérique, le mammifère est menacé par la fragmentation de ses habitats. Peuplant essentiellement les cours d'eau d'altitude de bonne qualité, son mode de vie spécialisé ne lui permet pas de faire face aux changements de son milieu engendrés par les activités humaines.
La France a reconnu l'état d'alerte de l'espèce en 2010 en lançant un plan national d'actions afin de mieux la connaître. De nombreuses zones d'ombres planaient encore sur *Galemys pyrenaicus* (son nom scientifique) et notamment sa répartition dans les Pyrénées. Après 5 ans de ce plan d'actions, de nombreuses informations ont été acquises et ont mis en évidence l'urgence de mettre en place des actions de conservation afin d'empêcher le déclin irréversible de cette espèce emblématique.
Le **programme européen LIFE+**, lancé par le Conservatoire d'espaces naturels de Midi-Pyrénées avec l'appui de l'Europe et d'un réseau de partenaires sur l'ensemble du versant français des Pyrénées, vise à améliorer de façon pérenne l'état des populations de Desman en France.

Un LIFE+ Nature qu'es aquò ?
Le LIFE+ est un instrument financier de la commission européenne visant à consolider les politiques et le droit communautaire en matière d'environnement et de climat. Le LIFE+ Nature vise en particulier la consolidation du réseau Natura 2000 et permet, pour une espèce comme le Desman, un co-financement à hauteur maximale de 50%.

L'union fait la force
Le Conservatoire s'est lancé dans le programme Life+ accompagné de 5 autres structures bénéficiaires compétentes dans l'étude et la gestion des milieux aquatiques, bien implantées au niveau local et d'une structure bénéficiaire compétente en éducation à l'environnement (voir encadré « Les partenaires »).

29 actions sur 11 sites
29 actions seront réalisés entre 2014 et 2019 sur 11 sites classés en zone Natura 2000 dans les six départements du massif pyrénéen. Ces sites ont été choisis selon trois critères principaux : les menaces recensées, la diachronie des observations de Desman et des critères biogéographiques. Leur répartition sur l'ensemble de la chaîne permet la prise en compte à la fois de secteurs où l'espèce est en forte régression (Ouest), des secteurs d'altitude abritant les populations « sources de l'espèce » (pouvant à terme garantir la colonisation de territoires plus en aval) et des secteurs connectés abritant les plus gros noyaux de populations et les plus fortes densités mondiales observées (Est) (voir détail des actions en page 6).



Carte de répartition des 11 sites Natura 2000

29 ACTIONS À ENTREPRENDRE D'ICI 2019

DE CONNAISSANCES COMPLÉMENTAIRES

A1 - Participer à l'élaboration d'un modèle de prédiction de la répartition française du Desman des Pyrénées

A2 - Mise au point de protocoles complémentaires d'inventaire, applicables dans les secteurs où le Desman est difficilement détectable par la méthode classique de prospection des fèces

A3 - Etude comparative de la structure de divers noyaux de population et de l'évolution de leur dynamique par suivi génétique

A4 - Etude de l'incidence des lâchers d'eau sur le comportement et la survie des desmans, en période de reproduction par la méthode de suivi par radiopistage.

A6 - Etude de l'impact du canyonisme sur les populations de Desman

CRÉATION D'UN RÉSEAU DE SITES PROTÉGÉS POUR L'ESPÈCE

A7 - Mise en œuvre d'une stratégie de maîtrise foncière ou d'usage des zones à conserver en priorité pour le Desman au sein des sites Natura 2000

B1 - Acquisition foncière de sites « réservoirs » pour le Desman

C1 - Modifier les comportements par le biais d'une protection réglementaire ou conventionnelle



Piège à empreintes

NEUTRALISATION DES PRINCIPAUX « POINTS NOIRS »

A5- Inventaire des «points noirs» et mise en oeuvre d'une méthode de hiérarchisation

C2 - Neutraliser les aménagements hydrauliques «points noirs» susceptibles d'entrainer une mortalité des desmans

C5 - Améliorer les potentialités d'accueil pour le Desman dans les tronçons les plus pauvres

MISE EN ŒUVRE EXPÉRIMENTALE D'ACTIONS D'ATTÉNUATION DE L'IMPACT DES OPÉRATIONS HYDRAULIQUES

C3 - Créer ou favoriser des zones refuges pour le Desman dans les tronçons soumis à de fortes perturbations hydrauliques

C4 - Modulation des lâchers d'eau afin de préserver les populations de desmans en aval des barrages

ÉLABORATION, DIFFUSION ET UTILISATION D'OUTILS TECHNIQUES POUR L'APPLICATION DES DIFFÉRENTES POLITIQUES PUBLIQUES

E3 - Elaboration d'outils techniques à destination des professionnels

E4 - Sensibilisation et formation des acteurs de l'eau et du milieu aquatique

ÉLABORATION D'OUTILS DE DIFFUSION DU PROJET ET D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT, AINSI QUE LA MISE EN ŒUVRE D'ÉVÈNEMENTIELS

E1 - Création d'un site Internet consacré au projet LIFE+ Desman

E2 - Elaboration et installation de tableaux d'affichage du projet dans les lieux stratégiques

E5 - Sensibilisation du grand public et création de supports de communication

E6 - Communication et valorisation du projet LIFE+ Desman

E7 - Rapport de vulgarisation de fin de projet « Layman's report »

ÉVALUATION DES ACTIONS

D1 - Evaluation de l'efficacité des zones refuges et de la modulation des lâchers d'eau

D2 - Evaluation des aménagements réalisés pour améliorer les potentialités d'accueil et les dispositifs de franchissements de prises d'eau

D3 - Collecte et autopsie des cadavres pour l'évaluation de la neutralisation des points noirs

D4 - Evaluation de l'impact socio-économique et écosystémique du projet

SUIVIV GLOBAL DU PROJET

F1 - Coordination générale du projet par le CEN MP

F2 - Coordination locale du projet par les bénéficiaires associés

F3 - Echanges et mise en réseau au niveau national et européen (networking)

F4 - Plan de conservation après-LIFE

F5 - Audit du projet



Fédérer un large réseau d'acteurs

La mise en œuvre des actions du programme repose sur un large réseau d'acteurs et la collaboration étroite entre : services déconcentrés de l'État (DREAL), établissements publics (EDF, Office national de l'eau et des milieux aquatiques, Office national de la chasse et de la faune sauvage…), collectivités territoriales (conseils régionaux et généraux des régions et départements concernés), bureaux d'étude et associations de protection de la nature.

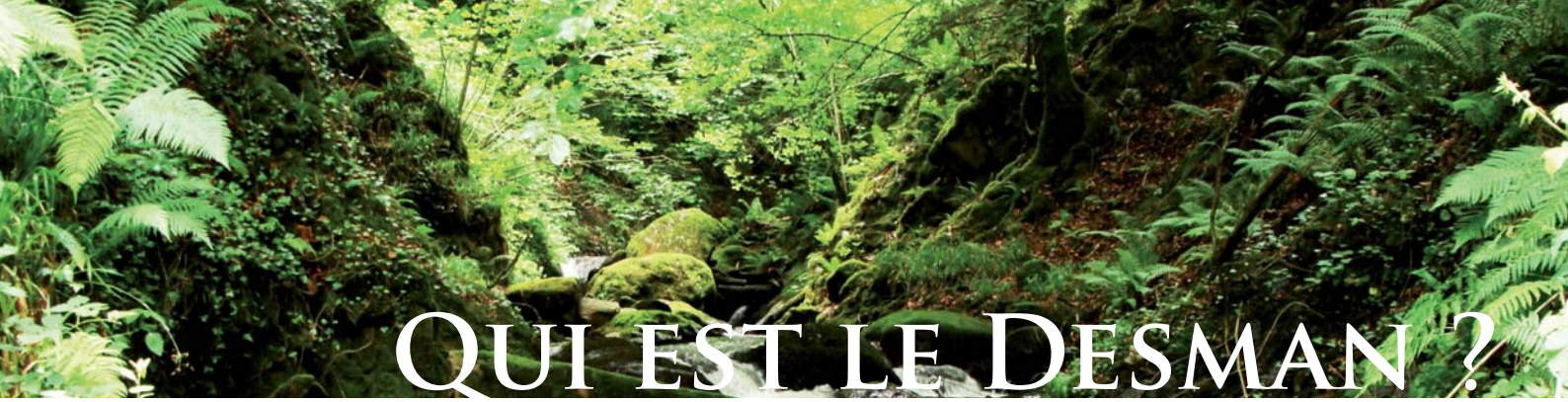
Cinq partenaires compétents dans l'étude et la gestion des milieux aquatiques et bénéficiant d'une reconnaissance locale :
La Fédération des Réserves Naturelles Catalanes, le Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes, la Fédération Aude Claire, l'Association des Naturalistes de l'Ariège et le Parc national des Pyrénées.
Un 6ème partenaire, la LPO, a été associé du fait de ses compétences en éducation à l'Environnement et de son animation d'un réseau d'une 60aine de structures spécialistes de la sensibilisation à la biodiversité du massif pyrénéen.

Au delà de ses partenaires directs, le programme Life + Desman s'appuie sur de **nombreux partenaires gestionnaires des milieux aquatiques et sur des partenaires scientifiques**, notamment : le Grege, le CEN Aquitaine, le Parc Naturel régional des Pyrénées ariégeoises, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, le laboratoire ECOLAB de Toulouse, le laboratoire de Comportement et d'Ecologie de la Faune Sauvage de l'INRA de Toulouse, le laboratoire d'Ecologie et de Zoogéographie de Liège, EDF, etc.

Pour assurer **le suivi du projet**, la Commission est assistée par des équipes de suivi externes. Le rôle de ces équipes consiste à suivre et évaluer l'avancement technique du projet et sa cohérence avec les frais imputés. Leur rôle est exclusivement consultatif à l'égard de la Commission. Elles sont indépendantes des projets. Les équipes de suivi vérifient l'exécution du projet et évaluent les rapports présentés à la Commission.
Pour le LIFE+ Desman, le bureau externe de suivi est le bureau Neemo EEIG - Oréade Brèche.

Le financement du programme

Le programme LIFE+ Desman représente un investissement de 2,67 millions d'euros sur près de 5 ans pour sa mise en œuvre.
La Commission Européenne cofinance ce programme avec l'instrument financier LIFE+ à hauteur de 50%.
L'Etat au travers des Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Midi-Pyrénées et d'Aquitaine apporte un soutien financier à hauteur de 8%.
Le Conseil Régional d'Aquitaine apporte un soutien financier à hauteur de 2%.
Les Conseils Généraux des Pyrénées-Atlantiques et de l'Aude apporte chacun 1% du financement.
Les Agences de l'eau Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée-Corse cofinancent respectivement à hauteur de 9% et de 2%.
EDF apporte un soutien financier à hauteur de 14% et la Shem à hauteur de 1%.
L'autofinancement des partenaires techniques est de 12%.



Qui est le Desman ?

Ombre et lumière sur un mammifère insolite et discret de nos cours d'eau

Le Desman des Pyrénées (*Galemys pyrenaicus*) n'a été décrit qu'en 1811 par le naturaliste Etienne Geoffroy Saint-Hilaire. Cette découverte, relativement tardive, en dit long sur cette espèce atypique. Difficile à apercevoir, elle vit dans les milieux aquatiques. Plutôt de mœurs nocturnes, le Desman est un animal de petite taille (il ne pèse pas plus de 60 grammes) et passe donc la plupart du temps inaperçu. Ce qui explique que bien des questions demeurent en suspens sur sa biologie.
Même de bons connaisseurs des torrents pyrénéens, pêcheurs de truites inclus, avouent ne jamais l'avoir aperçu ou observé. Son aspect également étonne les néophytes qui évoquent, à tort, une taupe ou même une grosse musaraigne. Animal inclassable, presque unique au monde (avec son cousin russe de la Volga), il chasse dans l'eau et gîte dans les berges. Inféodé aux milieux aquatiques, notamment les torrents pyrénéens, on peut le rencontrer dès 80 mètres au-dessus du niveau de la mer (au Pays Basque), mais plus fréquemment à partir de 450 mètres et jusqu'à 2 700 mètres en haute montagne.

Comme un Desman dans l'eau

Sa morphologie est remarquablement conçue pour la vie aquatique. À terre, son aspect est celui d'une petite boule de poils sombre avec une trompe en guise d'appendice nasal. Dans l'eau, bien au contraire, son apparence est moins empruntée et son corps fuselé. Durant la nage, les pattes antérieures sont repliées sous la poitrine pour ne pas gêner sa progression et les postérieures, plus longues et fortement écartées, agissent comme de puissantes rames qui lui permettent d'avancer très vite au vu de sa faible taille, même dans des torrents rapides ou à contre-courant. Sa queue, plus longue que le corps, sert à l'équilibre de la nage.



À y regarder de plus près, les doigts des pattes avant sont armés de griffes et reliés par une ébauche de palmure. Et de leur côté, les pieds occupent un tiers de la longueur de la jambe. Les cinq doigts, reliés par une palmure complète, portent également des griffes.
Détail remarquable, sa fourrure possède deux épaisseurs : une couche externe de longs poils inégaux et une couche interne constituée d'un duvet serré et étanche. Cette double couche permet la formation d'une couche d'air isolante qui le protège du froid et l'imperméabilise. Le Desman entretient et peigne son pelage avec ses pattes arrière.

Une trompe mystérieuse



Ce drôle d'appendice est le résultat, comme chez l'éléphant, de la coalescence (soudure) entre les narines et la lèvre supérieure.
Largement pourvue d'organes tactiles (vibrisses et organe d'Eimer), la trompe abrite ainsi le secret de sa prodigieuse capacité à se mouvoir en milieu troublé comme peut l'être le fond d'une rivière avec ses remous et obstacles, ainsi qu'à détecter ses proies par toucher ou contact olfactif. La trompe sert également à la respiration et peut faire office de tuba lorsqu'il est proche de la surface.

Un festin de larves d'invertébrés

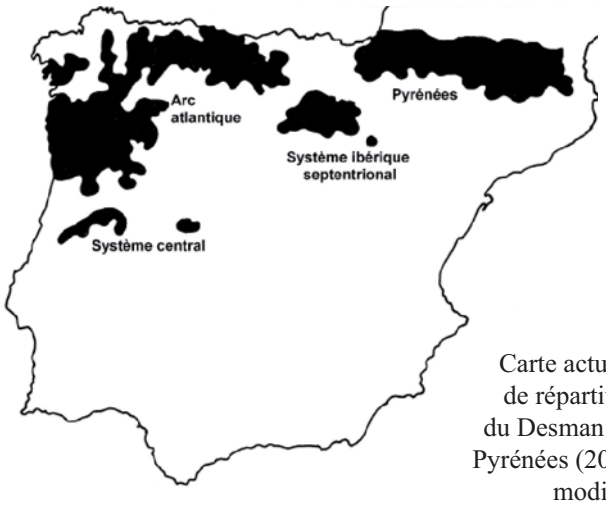
Contrairement aux croyances, notamment chez certains pisciculteurs tentés de s'en débarrasser, la consommation de poissons ou de truitelles par le Desman des Pyrénées reste rarissime. Son

alimentation se compose majoritairement de larves d'invertébrés aquatiques dit benthiques car ils vivent sur le fond des rivières et torrents. Il s'agit en grande partie d'Éphéméroptères, de Plécoptères et Trichoptères vivant dans les eaux vives (animaux qualifiés de rhéophiles). Son menu peut cependant varier, en fonction des saisons notamment et peuvent s'ajouter par exemple à son repas des Gammares (petits crustacés d'eau douce) et même anecdotiquement des espèces terrestres comme certains Orthoptères (criquets). Le Desman apparaît cependant comme une espèce au régime alimentaire spécialisé ce qui le rend d'autant plus vulnérable. Que ces invertébrés viennent à diminuer ou à manquer à la suite d'une pollution ou d'une modification physico-chimique de l'eau, il s'en trouve fortement affecté jusqu'à disparaître localement.

Le Desman reste très actif en hiver et parvient donc, contre toute attente, à trouver ses proies même en pleine rigueur hivernale. Il peut consommer à certaines périodes l'équivalent de son poids (certes il ne pèse pas plus de 60 grammes), ce qui entraîne une considérable dépense énergétique. Curiosité, il consomme ses proies hors de l'eau (sur un caillou, sur la berge, etc.) et celles qui sont capturées hors de l'eau sont trempées avant d'être consommées. Notre animal serait-il délicat ?

Fiche d'identité

Nom scientifique :*Galemys pyrenaicus.*
Classe : Mammifères.
Longueur : 24 à 29 cm dont plus de la moitié pour la queue.
Poids : 50 à 60 grammes pour les adultes
Longueur de la trompe : 2 cm environ.
Durée de vie : de 2 à 4 ans maximum
Particularités : museau allongé, yeux minuscules, pattes arrière palmées, pelage soyeux et brun foncé sur le dessus du corps, gris argenté dessous et queue allongée comme celle d'un rongeur.



Carte actuelle de répartition du Desman des Pyrénées (2008) modifiée d'après Gisbert et Garcia Perea

Pas seulement Pyrénéens...

Le Desman est présent sur l'ensemble du massif pyrénéen, peuplant cours d'eau et lac de montagne jusqu'à haute altitude. Un randonneur l'a même observé et photographié en septembre 2008 au pied du pic de Serrere, dans le massif de l'Aston en Ariège, à 2 700 mètres sur un pierrier et à 300 mètres d'un cours d'eau… La limite inférieure de son aire répartition est plus difficile à préciser. A seulement quelques 10aines de mètres au dessus du niveau de la mer dans les Pyrénées-Atlantiques, celle-ci remonte progressivement dans la partie orientale du massif pyrénéen et se situe autour de 400 à 500 mètres dans l'Aude et les Pyrénées-Orientales. Néanmoins, il a été observé dans les années 2000 plus bas sur le versant des Corbières, à environ 300 mètres sur la rivière Orbieu.

Contrairement à ce que suggère son nom, le Desman des Pyrénées n'est pas endémique du massif pyrénéen. Sa répartition s'étend également aux cours d'eau de la moitié nord-ouest de la péninsule Ibérique excepté le plateau castillan : cordillère Cantabrique, massif Galicien et nord du Portugal, Système ibérique septentrional et Système central espagnol. Dans ce dernier massif, les populations y sont si fragmentées et isolées qu'elles risquent de s'éteindre à très court terme.

Par ailleurs, la découverte de fossiles à Sansans dans le Gers, le Puy-de-Dôme, en Dordogne ou le comté de Norfolk en Angleterre atteste d'une aire de répartition bien plus vaste avant les glaciations de l'ère quaternaire.

L'aire de répartition du Desman a connu au cours de ces dernières décennies une forte réduction marquée par une fragmentation importante de ses populations (cf. encart page 11).



Améliorer le statut du Desman

Un joyau vivant mais fragile

Véritable patrimoine vivant, le Desman des Pyrénées est un élément clé de l'écosystème des torrents pyrénéens. S'il venait à disparaître, ce serait une grande perte pour la biodiversité de nos montagnes, au même titre qu'une œuvre d'art ou que des vestiges archéologiques de premier ordre. Du fait de la dégradation de son habitat et des modifications engendrées par les activités et les aménagements humains, ce petit joyau d'adaptation à la vie aquatique et des eaux vives voit son avenir s'assombrir et sa survie menacée.

Difficiles à quantifier, ces menaces, tels qu'aménagements ou centrales hydrauliques, destruction de végétation des berges, pollutions ou même pratique de sports aquatiques (canyoning), peuvent pour certaines être la cause directe de mortalité ou bien, de manière plus insidieuse, affecter à long terme les populations. Sa capacité de déplacement relativement faible en comparaison à d'autres animaux comme la Loutre ou le Cincle plongeur (petit oiseau pêcheur) aggrave l'impact de ces menaces qui peuvent causer localement la disparition complète de l'espèce.

La régression du Desman des Pyrénées est probablement liée à un cumul de facteurs humains et naturels dont l'impact est accentué par la biologie de l'espèce et notamment sa spécialisation alimentaire, sa faible capacité à se déplacer et son faible taux de reproduction.

De l'avis unanime des spécialistes l'artificialisation des débits d'eau dans les rivières où vit le Desman a un fort impact sur ses populations. Les aménagements réalisés (barrages, conduites forcées, etc.) et leur fonctionnement affectent non seulement les peuplements d'invertébrés et leurs larves qui constituent l'alimentation de base du Desman mais également directement les populations de Desman (lors de lâchers d'eau importants par exemple dans le cadre d'une vidange de barrage) et le milieu physique (ennoiement ou destructuration des berges où se situent les gîtes).

L'existence de cours d'eau affluents non perturbés ou de bras morts, annexes du cours d'eau principal, semblent constituer des zones refuges essentielles et permettre ensuite une recolonisation des animaux.

Les ouvrages hydrauliques, petits ou grands, sont également des obstacles physiques potentiels dont certains peuvent s'avérer de véritables pièges mortels (canalisation ou captages par exemple).

Protection en France et en Europe

En France, la législation protège l'espèce (article L. 411-1 du Code de l'Environnement et par arrêté ministériel du 23 avril 2007) et interdit sa destruction, mutilation, capture ou enlèvement, la perturbation intentionnelle dans son milieu naturel et protège ses sites de reproduction et aires de repos.

Au niveau international, le Desman des Pyrénées figure à l'annexe II de la Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe et fait donc partie des espèces strictement protégées. Il est inscrit aux annexes II et IV de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore » CEE 92/43 du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Parmi les sites d'importance communautaire du réseau européen Natura 2000 sur le versant français pyrénéen, 53 d'entre eux abritent notamment le Desman des Pyrénées.

Liste rouge des espèces : de « quasi menacé » à « vulnérable »

La liste rouge mondiale de l'Union internationale pour la conservation de la Nature (UICN) attire l'attention sur le statut des différentes espèces dans le monde, selon une méthodologie précise. Elle classe le Desman « vulnérable », ce qui signifie qu'il est soumis à un risque élevé d'extinction à l'état sauvage. La déclinaison française place le Desman dans la catégorie « quasi menacé », mais les données récentes risquent de propulser l'espèce à la catégorie « vulnérable », voir « en danger critique ».

En Espagne, l'espèce est classée « vulnérable » ou « en danger critique » selon les classements et au Portugal également « vulnérable ». En Andorre, où il est aussi présent et protégé, la liste rouge est en cours de rédaction.

Les autres menaces

Animal sensible, *Galemys pyrenaicus* peut-être localement fortement affecté par des aménagements si sa présence n'est pas prise en compte. Les travaux routiers peuvent avoir une incidence directe sur lui ou sur les peuplements d'invertébrés qui constituent son mets quotidien. La liste des nuisances est hélas grande et leur impact profond : apports de matériaux solides dans le lit de la rivière, entretien des routes (salage hivernal), dispersion d'hydrocarbures ou pollutions diverses, mais aussi déviation du cours d'eau, modification des berges (déboisement, enrochement, bétonnage). Ainsi, la construction d'un pont peut être source de dérangement ; la réfection d'un mur de soutènement (la pierre est souvent remplacée par du béton, moins onéreux et plus rapide) peut éliminer des refuges potentiels.

L'impact de la pratique du canyonisme reste à étudier avec précision, mais une étude menée dans le canyon du Lech, dans le massif du Canigou (Pyrénées-Orientales) a montré une diminution ou un appauvrissement important du nombre d'invertébrés intéressant le Desman (qualifiée de faune benthique) du fait du piétinement répété des canyoneurs et les opérations de glissage sur toboggans.

Les pollutions auxquelles sont soumis les cours d'eau sont loin d'être négligeables : agricoles par dissémination de produits phytosanitaires, rejets industriels, domestiques ou même issus de pisciculture… Enfin, la prédation est à également à surveiller car les dégâts causés en Espagne par le Vison d'Amérique, non indigène, sont alarmants.









Les Premières actions concrètes

Des mesures innovantes vont être mises en place dans le cadre du LIFE+, qui pourront ensuite être appliquées aux milieux où l'espèce est présente.

Le Desman est capable de franchir par exemple des passes à poissons dans les deux sens. L'effet barrière des centrales peut être atténué par des aménagements ou passages spécialement étudiés, en liaison étroite avec les gestionnaires de ces ouvrages (EDF, SHEM…) ou propriétaires privés. Le programme LIFE+ doit en effet établir la liste des points noirs ou dangereux afin de les neutraliser ou de les modifier. De plus, le programme envisage la mise en oeuvre expérimentale d'actions d'atténuation de l'impact des opérations hydrauliques grâce à la création de zones refuges et la modulation des lâchers d'eau.

Plus généralement le programme vise à favoriser la prise en compte systématique de l'espèce dans la gestion des milieux aquatiques par les acteurs et gestionnaires du territoire (services de l'état instruisant les demandes, Agences de l'Eau, syndicats de rivière, etc.) et dans les politiques publiques.

En France et en Espagne, l'aire de répartition du Desman a régressé de plus de 60% en 20 ans. Malgré les difficultés pour quantifier les populations du Desman, les scientifiques qui l'étudient évoquent tous une régression de son aire de répartition dans les quatre pays où il est présent (France, Espagne, Andorre et Portugal). Les données récentes, collectées dans le cadre du plan national d'actions, confirment ce constat et montrent une concentration des données dans les zones au delà de 450 mètres d'altitude et surtout dans la partie orientale des Pyrénées (Pyrénées-Orientales, Aude et Ariège) qui abrite les plus fortes densités mondiales connues. A contrario les populations à l'Ouest de la chaîne montrent des signes inquiétants de fragmentation et l'espèce semble avoir disparue de certains secteurs.



LE MOT DES SPECIALISTES



Mélanie Némoz, chef de projet au Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Midi-Pyrénées
melanie.nemoz@espaces-naturels.fr
05 81 60 81 90

« Cette dynamique devait se poursuivre par la mise en œuvre de mesures concrètes de gestion et par la création d'outils d'aide à la prise en compte de l'espèce »

Qu'est-ce qui a poussé le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) Midi-Pyrénées a se ré-investir sur un programme de préservation du Desman des Pyrénées ?

Le Plan National d'Actions (2010 - 2015) a permis la constitution d'un réseau de partenaires diversifiés (associatifs, scientifiques, administrations, aménageurs) et motivés par la conservation de cette espèce. Il a également favorisé l'acquisition de connaissances précieuses sur l'espèce et a confirmé l'urgence de sa prise en compte. La démarche ne pouvait donc s'arrêter là… Cette dynamique devait se poursuivre par la mise en oeuvre de mesures concrètes de gestion et par la création d'outils d'aide à la prise en compte de l'espèce notamment. Et tout naturellement le CEN MP, en tant qu'animateur du Plan, a choisi de poursuivre l'aventure.

Quel est le rôle du CEN MP dans le programme ?

Le CEN MP coordonne le projet LIFE+ Desman. A ce titre, il assure le suivi administratif, financier et technique du projet, il anime le réseau des partenaires et participe à la mise en oeuvre des actions. Il rend régulièrement des comptes à la Commission Européenne et aux autres financeurs afin de les rassurer quant au bon déroulement du projet et à la bonne utilisation des fonds alloués. C'est un travail conséquent qui nécessite la mobilisation d'une équipe projet de plusieurs personnes.

Quelles sont les actions prioritaires du programme LIFE+ pour les mois à venir ?

Comme nous sommes encore en début de projet, les prochains mois vont être essentiellement consacrés à l'acquisition de connaissances supplémentaires sur l'espèce. De nombreuses opérations de terrain seront donc menées et notamment un suivi par radiopistage tout le mois de mai permettant d'étudier l'impact d'une transparence de barrage hydroélectrique (vidange partielle visant à rétablir le transport des sédiments accumulés) sur les populations aval.

Parallèlement la création des documents et outils de communication sur le projet se poursuivra (plaquette, exposition, outils pédagogiques) afin de poursuivre et d'étendre le travail de sensibilisation initié dans le cadre du Plan.

Des actions opérationnelles seront initiées également, comme la rédaction d'un cahier des charges pour la prise en compte de l'espèce dans les études d'impact à destination des maîtres d'ouvrage et des services instructeurs ou encore la réalisation de travaux sur certains linéaires de cours d'eau très homogènes visant à améliorer les potentialités d'accueil pour le Desman et les autres espèces (Truite, Cincle, etc.)

Le programme LIFE+, financé au niveau européen, s'applique au niveau national. Quelles sont vos relations avec les autres pays où le Desman des Pyrénées est présent ?

Le Desman est présent dans trois autres pays : en Andorre, au Portugal et en Espagne. C'est avec ce dernier que nos échanges sont les plus nombreux, que ce soit sur le terrain pour le partage d'expériences et de protocoles ou en réunions. Nous avons d'ailleurs tout récemment participé aux rencontres techniques organisées par un autre projet LIFE+ dédié au Desman : le LIFE+ Desmania. A terme l'idée d'un projet transfrontalier nous séduit, mais ne grillons pas les étapes, ce sera pour l'après LIFE !

Jérôme Cavailhes,
chargé de mission Faune au Parc national des Pyrénées
pnp.cavailhes@espaces-naturels.fr
05 62 54 16 97



« ***Le Desman des Pyrénées est apparu comme étant une espèce représentant un intérêt majeur en termes de connaissance et de conservation*** »

Le Parc national des Pyrénées (PNP) est bénéficiaire associé du programme LIFE+ Desman. Pourquoi le Desman est une espèce prioritaire pour vous ?

La diversité faunistique du PNP est le reflet des conditions naturelles et anthropiques particulières qui ont façonné ce territoire. Comptant parmi les derniers espaces naturels non fragmentés, ce territoire est devenu un refuge pour de nombreuses espèces. Certaines d'entre elles, du fait de leur vulnérabilité et de leur endémicité, représentent un enjeu fort de conservation pour la France et pour l'Europe. C'est le cas notamment des espèces remarquables bénéficiant ou ayant bénéficié de plans nationaux d'actions comme l'Ours, le Gypaète barbu, le Lézard pyrénéen de Bonnal, ou encore le Desman des Pyrénées.

Depuis sa création, et ce au travers de divers programmes, le parc national s'est fortement investit sur l'amélioration de la connaissance de son patrimoine naturel faunistique. Aujourd'hui, pour mieux répondre aux missions du parc national et aux besoins de sa charte, la politique de connaissance de la faune est en train d'être réorientée pour permettre de poursuivre l'amélioration de la qualité des données issue des différents protocoles de suivi et une meilleure intégration de ceux-ci dans les problématiques de gestion des espaces naturels.

Dans cette optique, et dans le but de rationnaliser ses moyens, le parc a engagé une démarche de réflexion sur la priorisation des actions relatives aux enjeux faunistiques. Celle-ci est en cours d'élaboration mais elle permettra à termes de cibler les espèces présentant un intérêt élevé pour la mise en place de suivis de leurs populations, de prospections nécessaires à la définition de leurs aires de répartition mais aussi pour une surveillance globale de leur état de conservation.

Les premiers résultats de ces travaux sont encourageants et confortent le positionnement du parc sur l'investissement qu'il fournit concernant les espèces présentant un fort endémisme pyrénéen et une faible probabilité de détection. Parmi les nombreuses espèces que comptent le parc sur son vaste territoire, le Desman des Pyrénées est apparu comme étant une espèce représentant un intérêt majeur en termes de connaissance et de conservation.

S'intéressant au desman depuis sa création en 1967 et collaborateur du PNAD jusqu'en 2014, le parc national des Pyrénées et ses agents ont naturellement rejoint le programme LIFE+ DESMAN et son réseau de partenaires coordonnés par le CEN Midi-Pyrénées.

Quels types d'actions allez-vous mener en faveur de l'espèce durant le programme LIFE+ ?

Pendant toute la durée d'application du LIFE+ Desman, l'établissement s'investira sur de nombreuses actions telles l'amélioration des modèles de prédiction de répartition de l'espèce, la réalisation de suivis impliquant des méthodes de détection de l'espèce innovantes (radeaux à empreintes, captures par pièges), l'inventaire et la résorption de points noirs, la sensibilisation et la formation des acteurs de l'eau et du milieu aquatiques ou encore, la sensibilisation du grand public et la création de divers supports de communication.

« La France porte une forte responsabilité dans la conservation de cette espèce emblématique des Pyrénées »

Nathalie Fropier, chargée de mission « faune - espèces protégées » à la DREAL Midi-Pyrénées
nathalie.fropier@developpement-durable.gouv.fr
05 61 58 53 20



Pourquoi le Desman est-il une espèce prioritaire pour la DREAL Midi-Pyrénées (ou l'État français) ?

Le Desman des Pyrénées est un petit Mammifère semi-aquatique, endémique du quart nord-ouest de la Péninsule Ibérique et du massif pyrénéen, présent uniquement dans 4 pays : l'Andorre, l'Espagne, la France et le Portugal. Ses effectifs sont en nette diminution et son aire de répartition est de plus en plus fragmentée. La France porte une forte responsabilité dans la conservation de cette espèce emblématique des Pyrénées.

Le Ministère en charge de l'écologie a lancé en 2008 la rédaction du premier Plan National d'Actions en faveur du Desman des Pyrénées (mission réalisée par la Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères). Il a ensuite délégué le pilotage national de ce programme à la DREAL Midi-Pyrénées, qui en a confié l'animation au CEN Midi-Pyrénées, pour la période 2010-2015.

Afin d'améliorer l'état de conservation de cette espèce, une attention particulière est portée à la qualité de ses milieux de vie. Cette démarche bénéficie ainsi à un cortège espèces.

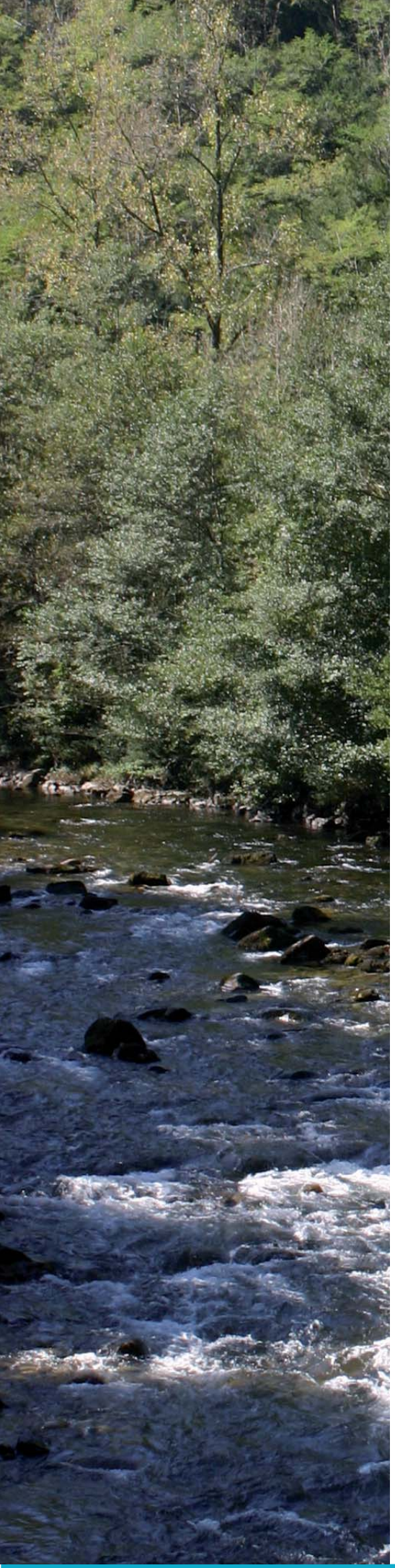
Quel est votre rôle et celui du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie dans le programme LIFE+ Desman ?

Quatre années se sont écoulées depuis le début de la mise en œuvre du plan national d'actions pour le Desman des Pyrénées, et de nombreuses actions ont pu être réalisées : amélioration des connaissances sur la répartition du Desman, caractérisation des menaces, étude de l'influence des paramètres de gestion des retenues hydro-électriques sur la préservation du Desman, publication d'un guide technique de recommandations, actions de protection en partenariat avec les animateurs des sites Natura 2000, assistance technique auprès de bureaux d'étude, diffusion d'information auprès du grand public avec l'organisation de rendez-vous dans les refuges, d'outils pédagogiques comme la malette desmantifique, ...

Le projet LIFE + Desman, débuté en juillet 2014, s'inscrit dans la continuité de ce plan national d'actions. De ce fait, il a reçu le soutien du Ministère en charge de l'Écologie et de la DREAL Midi-Pyrénées. Celle-ci a choisi de s'engager en tant que partenaire financier du programme, en lien avec les deux autres DREAL concernées par l'espèce (Languedoc-Roussillon et Aquitaine).

Au sein du programme d'actions, la DREAL intervient aussi en tant que partenaire technique, notamment dans l'élaboration d'outils à destination des professionnels (guide technique, cahier des charges, outil d'alerte), et pourra ensuite mettre à profit ces outils dans l'application des différentes politiques publiques dont elle a la charge : mise à disposition des données naturalistes via une cartographie dynamique disponible sur internet, utilisation par les services instructeurs DREAL du cahier des charges pour une meilleure prise en compte du Desman, diffusion du guide technique parmi ses services, ...

La DREAL veille à ce que les actions réalisées dans le cadre du LIFE s'inscrivent de manière pérenne dans les politiques conduites sur le massif des Pyrénées, comme la mise en œuvre de Natura 2000 ou de la stratégie pyrénéenne de valorisation de la biodiversité.



AGENDA

DES PROCHAINES ACTIONS
OUVERTES À PARTICIPATION
DES MEDIAS

La caravane du Desman en Haut Salat !

Embarquez dans la caravane du Desman pour 5 jours à la découverte de la faune et la flore en Couserans ! Descendez la vallée accompagnés d'une équipe de naturalistes et d'animateurs pour des inventaires naturalistes et des animations originales. Cet événement est proposé par le PNR Ariège, l'ANA, le réseau éducation Pyrénées vivantes et le CEN Midi-Pyrénées avec l'appui des bénéficiaires locaux dans le cadre du programme LIFE+ Desman.

Date : du 3 au 7 juin
Contact : Lysa Laviolle
05 81 60 80 94

Etude de terrain : capture et suivi par radiopistage

Un suivi par radiopistage de desmans avant / pendant / après une chasse de barrage dans la vallée d'Aston (09) débutera à la fin du mois d'avril et se poursuivra jusque début juin.
Cette action préparatoire vise à étudier l'incidence des lâchers d'eau, dans le cadre de la production d'hydroélectricité, sur le comportement et la survie des desmans en période de reproduction.

Date : fin avril à début juin
Contact : Mélanie Némoz
05 81 60 81 90



Inventaire des « points noirs »

Dans les Pyrénées françaises, il existe de nombreux aménagements hydrauliques (tuyaux de captage des eaux, système de rejet des eaux usées, canaux d'irrigation tubulés, …) et des aménagements hydroélectriques (centrales, prises d'eau, conduite forcée…) susceptibles de constituer des pièges mortels pour le Desman et d'autres espèces fréquentant les cours d'eau.
Une méthode de hiérarchisation de ces « points noirs » a été formalisée dans le cadre du programme LIFE+ depuis février 2015. Cette méthode va être mise en place cette année par le Parc national des Pyrénées.
Des visites de terrain consistant à parcourir le linéaire de cours d'eau et relever sur carte tous les « points noirs » vont ainsi être réalisés.

Date : courant de l'année 2015
Contact : Jérôme Cavailhes
05 62 54 16 97

Concours créatif facebook

Le programme LIFE+ en partenariat avec le Muséum d'histoire naturelle de Toulouse et le réseau Education Pyrénées Vivantes lance son tout premier concours sur Facebook !
Il s'agit de faire participer le grand public : une création sur la thématique du Desman des Pyrénées leur est demandée. Ils la publient ensuite sur la page facebook «Le fabuleux destin du Desman des Pyrénées» et la création recevant le plus de «J'aime» remportera un séjour pour deux personnes en Ariège durant le passage de la caravane du Desman (voir plus haut).

Date : du 1er mars au 15 mai
Contact : Gwenaelle Plet
05 62 97 27 02

Pour plus d'informations :

Contact presse

Lysa Laviolle

lysa.laviolle@espaces-naturels.fr

05 81 60 80 94

Pilotage et animation du programme LIFE+

Le Conservatoire d'espaces naturels de Midi-Pyrénées, coordinateur du programme LIFE+ Desman

75 voie du TOEC

31076 Toulouse cedex 3

Tél. : 05 81 60 81 90

www.cen-mp.org

Mélanie NEMOZ, coordinatrice du programme

melanie.nemoz@espaces-naturels.fr

Frédéric BLANC, coordinateur technique et scientifique

frederic.blanc@espaces-naturels.fr

Le CEN Midi-Pyrénées dispose de photos libres de droit sous condition de reconnaissance de paternité. N'hésitez pas à vous rapprocher du contact presse.

Retrouvez le programme LIFE+ Desman des Pyrénées sur le site :

www.desman-life.fr

et sur les réseaux sociaux :

www.facebook.com/desmanlife

https://twitter.com/desmanlife



Le projet LIFE+ est financé par :

Le projet LIFE+ est multipanerial et rassemble :

2015 - Illustrations : Yannick G / Scories dans la Brume **Crédit photos :** Franck D'Amico, Frédéric Blanc, Lysa Laviolle, Bruno Le Roux, Mélanie Némoz **- Réalisation :** Lysa Laviolle - CEN Midi-Pyrénées